

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2018

Date de la convocation : 11/12/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

Absents excusés : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE** : Adoption du Projet d'Agglomération

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération a été créée le 1^{er} janvier 2018 suite à la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et à l'intégration de la commune de Meyssiez.

Une réflexion collective a été menée tout au long de l'année 2018 pour construire le Projet d'Agglomération, feuille de route du nouvel EPCI.

Pilotée par le Bureau Communautaire, une démarche prospective et participative a permis d'identifier les enjeux du territoire et les priorités de la nouvelle agglomération.

Quatre grandes ambitions ont été retenues dans le Projet d'Agglomération :

- Une agglomération qui porte un projet partagé,
- Un territoire qui cultive l'excellence,

- Un territoire fort de ses équilibres,
- Une agglomération qui ambitionne, pour tous, un haut niveau de service.

Pour chacune de ces ambitions, le Projet d'Agglomération précise les objectifs à poursuivre.

Le Projet d'Agglomération est le document stratégique qui fixe le cap pour la nouvelle intercommunalité.

Les actions à mettre en œuvre seront précisées dans les schémas et programmes sectoriels à venir ou en cours de révision (Plan de Déplacements Urbains, Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat...).

Une démarche d'évaluation est mise en place pour s'assurer de la prise en compte des orientations du Projet d'Agglomération dans les politiques sectorielles, pour suivre la mise en œuvre des actions et mesurer leur impact.

Conformément à l'esprit de la démarche initiée, l'Agglomération s'engage à faire un retour régulier sur l'avancement du Projet d'Agglomération auprès des acteurs impliqués dans la démarche.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur Proposition du Bureau Communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (2 ABSTENTIONS)** :

APPROUVE le Projet d'Agglomération joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018

Le Président certifie que la présente délibération

a été reçue par la Sous-Préfecture le

et a été publiée le

26 DEC. 2018

26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Thierry KOVACS